

## **Les langues vivantes étrangères au collège**

### **Préconisations des IA-IPR de langues vivantes concernant la validation A2 au DNB**

La validation A2 dans une langue vivante étrangère est exigible pour l'obtention du DNB et correspond à la compétence 2 « Pratique d'une langue étrangère » du Socle commun de connaissances et de compétences.

Les élèves choisissent la langue qu'ils souhaitent valider. Ils doivent bénéficier des conseils de leurs deux professeurs qui se concerteront pour aider les élèves à faire le choix le plus opportun. Le choix de la langue 2 ne peut se faire par défaut. Il sera vivement encouragé lorsque les élèves se montreront particulièrement performants dans l'acquisition d'une deuxième langue vivante.

La validation du niveau de compétence A2 peut être envisagée dès la fin du palier 1 pour la langue 1. Il est conseillé de valider les élèves dans leurs deux langues vivantes étrangères lorsque cela est possible.

La compétence est appréciée **de manière globale** même si tous les items qui la composent n'ont pas été renseignés. Il est déconseillé de mettre en place des évaluations spécifiques. L'indication d'une date dans l'application « Livret de compétences » n'implique pas la mise en place d'évaluations ponctuelles.

Les élèves sont entraînés et évalués dans les situations de classe habituelles. Leur niveau de compétence est apprécié tant à l'écrit qu'à l'oral, dans les cinq activités langagières. Il se peut qu'un élève rencontre des difficultés dans un domaine (« écrire » par exemple) ; cela ne constitue pas un obstacle à la validation globale du niveau de compétence.

Les professeurs disposent d'outils de guidage (descripteurs de capacité, grilles de référence). Les grilles n'ont pas vocation à être utilisées pour une évaluation chiffrée (avec nombre d'items minimum par exemple).

Il est rappelé que le niveau A2 est le niveau attendu en fin de palier 1 du collège (programme de langues vivantes). Le niveau à cibler pour la fin du palier 2 est le niveau B1 que tous les élèves doivent atteindre en fin de classe de seconde pour la première langue étudiée.

### **Langues vivantes : programmes et documents d'accompagnement**

BO hors-série n°6 du 25 août 2005 - BO hors-série n°7 du 26 avril 2007 (**palier 1**)  
BO hors-série n°7 du 26 avril 2007 (volume 3) - BO n°32 du 13 septembre 2007 (**palier 2**)  
<http://eduscol.education.fr/cid48779/langues-vivantes-etrangeres-college.html#socle>

- **Ressources pour le palier 1**

<http://www2.cndp.fr/secondaire/languespratique/>

- **Ressources pour le palier 2**

Un DVD ressources pour les langues vivantes étrangères est paru en juin 2010. Il concerne neuf langues (anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais, russe). Il a été diffusé dans les collèges.

<http://eduscol.education.fr/cid48779/langues-vivantes-etrangeres-college.html#socle>

### **Socle commun : palier 3 – compétence 2**

- **Grilles de référence**

[http://media.eduscol.education.fr/file/socle\\_commun/74/1/socle-Grilles-de-reference-palier3\\_161741.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/74/1/socle-Grilles-de-reference-palier3_161741.pdf)

- **Livret personnel de compétences**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/42/6/2012\\_Livret\\_personnel\\_de\\_compences\\_simplifie\\_3\\_paliers\\_230426.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/42/6/2012_Livret_personnel_de_compences_simplifie_3_paliers_230426.pdf)